



Permis de
conduire
par étapes

introduction d'une
période d'apprentissage
de neuf mois pour les
nouveaux conducteurs

NEUF MOIS, CE N'EST PAS UNE ÉTERNITÉ. C'EST POUR LA SÉCURITÉ.

Au Manitoba, les conducteurs débutants ont trois fois plus d'accidents que les conducteurs expérimentés. C'est pourquoi, à compter du 1^{er} avril, les nouveaux conducteurs devront s'exercer au volant pendant une période d'apprentissage de neuf mois avant de se présenter à l'épreuve de conduite. Permis de conduire par étapes : parce qu'un conducteur expérimenté se soucie davantage de la sécurité au volant.

www.manitobanewdrivers.ca



Société d'assurance
publique du Manitoba

Transports et
Services gouvernementaux
Manitoba
Permis et immatriculations

